

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE  
D'AUDIOCONFÉRENCE, LE 17 JANVIER 2022, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES ÉCRITES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 20 décembre 2021
  - 4.2 Séance extraordinaire du 20 décembre 2021
  - 4.3 Séance extraordinaire du 23 décembre 2021
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Services des loisirs et de la culture – secrétaire-réceptionniste – embauche – personnel remplaçant
  - 5.3 Services des loisirs et de la culture – agent du développement culturel – embauche – personnel remplaçant
  - 5.4 Ressources humaines – Covid-19
  - 5.5 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement
  - 5.6 Assurances collectives – renouvellement
  - 5.7 Étude d'impact – structures salariales – convention collective – mandat
  - 5.8 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1304-2022 décrétant l'emprunt d'une somme de 123 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts
  - 5.9 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1186-1-2021 amendant le règlement 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable en augmentant l'emprunt à une somme de 1 134 400 \$ à ces fins
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1305-2022 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
  - 6.2 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité – demande de reconduction de l'aide financière pour 2021-2022

- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1 Avis de motion et adoption du premier projet – règlement numéro 1302-2022 modifiant la largeur des bâtiments et la marge arrière au sein de la zone RD-1 414 et précisant certaines définitions en lien à un projet intégré
  
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 Croix-Rouge – services aux sinistrés – entente – renouvellement
  - 8.2 Centre d’action bénévole Émilie-Gamelin – contribution financière
  
- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
  - 9.1 Filet protecteur – terrain de baseball – parc Alain-Larue – acquisition
  - 9.2 Programmation de loisirs – printemps 2022 – modifications
  - 9.3 Soccer – tarification 2022
  - 9.4 Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec – activité d’initiation à la pêche – demande d’aide financière
  
- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
  - 10.1 Programmation 2021-2022 du Carrefour culturel – modifications
  - 10.2 Festival de Lanaudière – été 2022 – commandite
  
- 11. AUTRES SUJETS**
  
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ses personnes s’est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie d’audioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

001-01-2022

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

## **3. DEMANDES ÉCRITES**

Aucune demande écrite n'est soumise à la considération du conseil municipal.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

002-01-2022

### **4.1 Séance ordinaire du 20 décembre 2021**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

003-01-2022

### **4.2 Séance extraordinaire du 20 décembre 2021**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

004-01-2022

### **4.3 Séance extraordinaire du 23 décembre 2021**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 décembre 2021 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

**005-01-2022**

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 21 décembre 2021 au 17 janvier 2022 inclusivement et totalisant une somme de 699 323,41 \$.

**006-01-2022**

### **5.2 Services des loisirs et de la culture – secrétaire-réceptionniste – embauche – personnel remplaçant**

ATTENDU QUE madame Romina Marsala a été réaffectée temporairement au Service du greffe afin de palier à un manque d'effectifs dans ce département;

ATTENDU QU'il y avait lieu de procéder au remplacement temporaire de madame Marsala au poste de secrétaire-réceptionniste au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU la recommandation du 22 décembre 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de madame Lauriane Nadeau au poste de secrétaire-réceptionniste au Service des loisirs et de la culture à titre de personne salariée remplaçante jusqu'au retour de la titulaire du poste;

Que le début de l'emploi de madame Nadeau soit fixé au 21 décembre 2021;

Que le salaire de madame Nadeau soit fixé à l'échelon 1 de l'échelle « secrétaire-réceptionniste » de la convention collective en vigueur.

**007-01-2022**

### **5.3 Services des loisirs et de la culture – agent du développement culturel – embauche – personnel remplaçant**

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste d'« agent/agente du développement culturel » à titre de personne salariée remplaçante pour une période d'environ un an, en raison de la réaffectation temporaire de madame Marie-France Beaulieu au poste d'adjointe à la direction générale et coordonnatrice des communications durant le congé de maternité de madame Joanie Laforest;

ATTENDU la recommandation du 22 décembre 2021 du comité de sélection relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Soucy au poste d'agent du développement culturel au Service des loisirs et de la culture à titre de personne salariée remplaçante jusqu'au retour de la titulaire du poste;

QUE le début de l'emploi de monsieur Soucy soit fixé au 7 février 2022;

QUE le salaire de monsieur Soucy soit fixé à l'échelon 7 de l'échelle « agent du développement culturel » de la convention collective en vigueur.

#### **5.4 Ressources humaines – Covid-19**

**008-01-2022**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 382-09-2020 à l'effet d'accorder au maximum deux jours d'absence rémunérés entre le 8 septembre et le 31 décembre 2020 aux employés/employées devant subir un test de dépistage de la Covid-19 et ne pouvant effectuer du télétravail;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reconduit cette décision pour l'année 2021 par l'adoption de la résolution numéro 104-03-2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire cette décision pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder au maximum deux jours d'absence rémunérés pour l'année 2022 aux employés/employées ayant testé positif à la COVID-19 et ne pouvant effectuer du télétravail, sur présentation d'une preuve à son supérieur, le tout étant rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022;

Que ces deux journées sont non monnayables si non utilisées à la fin de l'année 2022.

#### **5.5 La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – adhésion – renouvellement**

**009-01-2022**

ATTENDU QUE madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, est membre de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

ATTENDU QUE madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, désire également devenir membre de la COMAQ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquitter les cotisations afférentes à leur adhésion pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2022 et d'acquitter les cotisations au montant total de 1 090 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

010-01-2022

#### **5.6 Assurances collectives – renouvellement**

ATTENDU QUE GFMD, Expert conseil en avantages sociaux, a procédé à l'étude des conditions de renouvellement proposées par l'assureur UV Mutuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte les conditions de renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurances UV Mutuelle, selon l'offre négociée et acceptée par le comité des assurances, pour la période effective du 1<sup>er</sup> février 2022 au 31 janvier 2023, comportant une prime mensuelle approximative de 12 378,28 \$ taxes incluses, le tout tel que recommandé par GFMD, Expert conseil en avantages sociaux;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Francis Taillefer de GFMD, Expert conseil en avantages sociaux.

#### **5.7 Étude d'impact – structures salariales – convention collective – mandat**

011-01-2022

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir une étude d'impact de la proposition de structures salariales déposée par le syndicat dans le cadre de la négociation de la convention collective;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un expert dans le cadre de cette analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De mandater monsieur Stéphane Parsons pour procéder à l'étude d'impact de la proposition de structures salariales déposée par le syndicat dans le cadre de la négociation de la convention collective, le tout selon l'offre de services datée du 23 décembre 2021, laquelle prévoit des honoraires de 2 850 \$;

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer, pour et nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ladite offre de services.

**5.8 Avis de motion – règlement numéro 1304-2022 décrétant l'emprunt d'une somme de 123 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts**

012-01-2022

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1304-2022 décrétant l'emprunt d'une somme de 123 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1304-2022 décrétant l'emprunt d'une somme de 123 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts**

013-01-2022

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1304-2022 décrétant l'emprunt d'une somme de 123 700 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts.

**5.9 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1186-1-2021 amendant le règlement 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable en augmentant l'emprunt à une somme de 1 134 400 \$ à ces fins**

Monsieur Régis Soucy dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 1186-1-2021 amendant le règlement 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable en augmentant l'emprunt à une somme de 1 134 400 \$ à ces fins.

**6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 Avis de motion – règlement numéro 1305-2022 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville**

014-01-2022

Madame Stéphanie Godin donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1305-2022 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville.

**Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1305-2022 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville**

**015-01-2022**

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1305-2022 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville afin d'agrandir la zone d'interdiction de stationnement à la limite est d'une partie de la rue Jean-Duceppe ainsi que sur une portion de la limite sud du rang Sainte-Julie, de chaque côté de la rue Jean-Duceppe, pour des motifs de sécurité des usagers.

**6.2 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité – demande de reconduction de l'aide financière pour 2021-2022**

**016-01-2022**

ATTENDU QUE, suite à l'adoption de la résolution 507-09-2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022 au Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'au printemps 2020, la Ville a reçu la confirmation d'une subvention au montant de 62 500 \$ par année accordée par le Ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022;

ATTENDU QU'un mandat a été octroyé à monsieur Claude Vézina, pour procéder à la réalisation d'un diagnostic de sécurité du territoire et d'un plan d'action en prévention de la criminalité par la résolution numéro 479-10-2020;

ATTENDU QU'un comité de suivi a été formé par la résolution numéro 549-11-2020;

ATTENDU QUE les mesures sanitaires ont ralenti les travaux de ce comité, mais que les travaux se poursuivront au courant de l'hiver et du printemps 2022 en vue d'adopter un plan d'action en prévention de la criminalité;

ATTENDU QUE par l'adoption de la résolution 020-01-2021, le conseil municipal autorisait le dépôt de la reddition de compte pour l'année 2020-2021 et la reconduction de l'entente pour 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service des loisirs et de la culture, soit autorisé à déposer la reddition de compte et à demander de reconduire l'entente pour la prochaine année afin de compléter le diagnostic de sécurité ainsi que le plan d'action de prévention de la criminalité.



## **7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Avis de motion – règlement numéro 1302-2022 modifiant la largeur des bâtiments et la marge arrière au sein de la zone RD-1 414 et précisant certaines définitions en lien à un projet intégré**

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le présent sujet, madame Nicole Chevalier s'abstient de participer aux délibérations.

**017-01-2022**

Madame Mylène Allary donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1302-2022 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en :

- modifiant les caractéristiques de la zone RD-1 414 en modifiant la marge arrière et la largeur minimale des bâtiments;
- précisant certaines modalités d'application des dispositions réglementaires dans le cadre d'un projet intégré.

### **Adoption du premier projet – règlement numéro 1302-2022 modifiant la largeur des bâtiments et la marge arrière au sein de la zone RD-1 414 et précisant certaines définitions en lien à un projet intégré**

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le présent sujet, madame Nicole Chevalier s'abstient de participer aux délibérations.

**018-01-2022**

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1302-2022 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en :

- modifiant les caractéristiques de la zone RD-1 414 en modifiant la marge arrière et la largeur minimale des bâtiments;
- précisant certaines modalités d'application des dispositions réglementaires dans le cadre d'un projet intégré.

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **8.1 Croix-Rouge – services aux sinistrés – entente – renouvellement**

**019-01-2022**

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de renouveler l'entente en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre majeur;

ATTENDU QU'à diverses occasions nécessitant la mise en place de mesures d'urgence, la Ville a eu recours aux services de la Société canadienne de la Croix-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, ladite entente étant effective pour une période de trois ans;

QUE la Ville s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2022/2023 : 0,17 \$ per capita
- 2023/2024 : 0,18 \$ per capita
- 2024/2025 : 0,18 \$ per capita

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, soient autorisées à signer ladite entente.

## **8.2 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – contribution financière**

**020-01-2022**

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle reliée à la COVID-19, le Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin a dû annuler ses activités de financement auxquelles participe habituellement la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE, pour pallier à ses activités de financement tenus annuellement, cet organisme a déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville juge opportun de soutenir financièrement cet organisme, particulièrement en cette période où les besoins sont importants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière bonifiée de 1 000 \$ au Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin afin d'aider ce dernier à soutenir ses activités communautaires dans le contexte de la pandémie actuelle.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

### **9.1 Filet protecteur – terrain de baseball – parc Alain-Larue – acquisition**

**021-01-2022**

ATTENDU la recommandation du 8 décembre 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant l'achat d'un filet protecteur pour le terrain de baseball situé au parc Alain-Larue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'achat d'un filet protecteur pour le terrain de baseball situé au parc Alain-Larue, le tout selon la proposition de Sport Direct déposée en date du 26 octobre 2021, au prix de 46 747,20 \$, taxes en sus;

Que la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de parc et terrains de jeux.

022-01-2022

## 9.2 Programmation de loisirs – printemps 2022 – modifications

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 639-12-2021, la programmation de loisirs pour le printemps 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De modifier et ajouter des activités à la programmation de loisirs – printemps 2022, comme suit :

### PROGRAMMATION PRINTEMPS 2022

#### ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Ultimate frisbee   10-12 ans NOUVEAUTÉ</b>	8 insc. X 28 \$ = 223,02 \$ 50 % = <u>223,02 \$</u> Total : 446,04 \$	Professeur : Alex Coutu 7,5 h X 40 \$ = 300,00 \$ Racc. X 60 \$ = 60,00 \$ A.S = 64,80 \$ Frais d'admin. 5% = <u>21,24 \$</u> <b>Total : 446,04 \$</b>
6 cours Début le 26 avril 2022 Min : 8 Max : 12		

#### POUR TOUS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Initiation à l'Ultimate Frisbee NOUVEAUTÉ</b>	Contribution de la Ville : <u>250,00 \$</u>	Professeur : Frisbee Ultime Joliette Forfait 250\$ \$ = <u>250,00 \$</u> <b>TOTAL : 250,00 \$</b>
Le 1 <sup>er</sup> mars 2022		
<b>Initiation au Spike ball NOUVEAUTÉ</b>	Contribution de la Ville : <u>188,80 \$</u>	Professeur : Spike ball Joliette 4 h X 40 \$ = 160,00 \$ A.S. = <u>28,80 \$</u> <b>TOTAL : 188,80 \$</b>
En mars 2022 (date à déterminer)		

## ADULTES ET ADOLESCENTS\*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Conférence sur les forestiers comestibles</b>  Le 6 avril 2022 Min : 8    Max : 20	Contribution de la ville* : <u>244,32 \$</u>	Professeur : Association forestière de Lanaudière 1 conférence :            212,50 \$ TOTAL : <u>212,50 \$</u> <b>Total avec taxes :    244,32 \$</b>

\*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

## ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Pétanque libre</b>  Début le 22 avril 2022	Gratuit sans inscription	Professeur : Partage NDP

### 9.3 Soccer – tarification 2022

023-01-2022

ATTENDU QUE l'Association de soccer Noir et Or a soumis sa tarification pour la saison 2022;

ATTENDU la recommandation du 22 décembre 2021 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le soccer pour la saison 2022 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'inscrivent dans la catégorie récréative;

QUE la politique familiale s'applique au 2<sup>e</sup> enfant (25 %) et au 3<sup>e</sup> enfant et plus (50 %) pour les jeunes prairiquois et prairiquoises qui s'inscrivent dans la catégorie récréative;

Que les jeunes s'inscrivant dans la catégorie compétitive devront assumer la différence;

QUE la tarification applicable est la suivante :

Catégories	Tarif pour l'année 2022
U4-U6	205 \$
U7	280 \$
U8    Une fois par semaine	205 \$
U8    Deux fois par semaine	280 \$
U8    Trois fois par semaine	355 \$
U9 à U12    Une fois par semaine	205 \$
U9 à U12    Deux fois par semaine	280 \$
U9 à U12    Trois fois par semaine	395 \$
U11 à U12    Quatre fois par semaine	460 \$
U13 à U18	280 \$

**9.4 Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec – activité d'initiation à la pêche – demande d'aide financière**

**024-01-2022**

ATTENDU QUE la Ville désire organiser une activité dans le cadre de la fête de la pêche qui se déroulera le 4 juin 2022;

ATTENDU QUE le Ministère des forêts, de la faune et des parcs présente un programme d'aide financière de par la Fondation de la faune du Québec, permettant à des municipalités d'obtenir une subvention pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche;

ATTENDU la recommandation de madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie, en date du 11 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la tenue d'une activité d'initiation à la pêche le 4 juin 2022;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec, en collaboration avec le Ministère des forêts, de la faune et des parcs;

Que madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs audit projet d'initiation à la pêche.

**10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

**10.1 Programmation 2021-2022 du Carrefour culturel – modifications**

**025-01-2022**

ATTENDU QUE les modifications à la programmation culturelle 2021-2022 du Carrefour culturel proposée par le Service des loisirs et de la culture ont été présentées aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation en date du 6 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle 2021-2022 du Carrefour culturel afin de reporter à la saison 2022-2023 les projets suivants :

6 janvier 2022	Caravane de la danse – danse
13 janvier 2022	Satellite – danse – collaboration Pôle Territoire Danse
20 janvier 2022	Mom's Spaghetti – danse – collaboration CCOV

28 janvier 2022 Babouchka! – musique et jeu clownesque

31 janvier 2022 Lecture de la troupe de théâtre de l'os –  
théâtre – CÉGEP

026-01-2022

## 10.2 Festival de Lanaudière – été 2022 – commandite

ATTENDU QU'une offre de partenariat à titre de commanditaire officiel de l'édition 2022 est proposée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par le Festival de Lanaudière;

ATTENDU la recommandation du 13 janvier 2022 de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies approuve l'offre de partenariat proposée par Le Festival de Lanaudière et verse une somme de 10 000 \$ à l'organisme à titre de contribution pour la saison 2022;

Que la Ville verse également une somme de 1 000 \$ au Festival de Lanaudière au profit du cinéma en plein air pour la saison 2022;

Que la visibilité offerte à la Ville se fera dans le cadre du volet de spectacles « relève » avant les grands concerts.

## 11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

027-01-2022

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 47.

---

Nancy Bellerose  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse